

## CRITÈRES D'EXPOSITION 2019

### ARTISTES SOUS CHAPITEAU (40)

#### Artistes exposant sur panneau

- L'artiste a droit à une surface de 4' X 8' sur panneau horizontal
- 2 petits chevalets sont acceptés sous le panneau
- 1 seul chevalet de travail, pleine hauteur, est autorisé pour les artistes qui peignent sur place seulement
- 1 petite table d'appoint 3' X 3' devant le panneau pour y déposer cartes et porte-folio est acceptée

#### Artistes exposant sur table

- **Seule la table fournie par le festival est acceptée** comme surface d'exposition
- 1 petite table d'appoint 3' X 3' pour déposer cartes et porte-folio peut être installée au bout de celle d'exposition

### ARTISTES AVEC LEUR AUVENT PERSONNEL (60)

Des sites sont réservés sur la rue Saint-Félix, la rue Provancher et dans la cour de l'École Marguerite-d'Youville pour les artistes qui veulent utiliser leur auvent. Celui-ci doit être d'une grandeur maximale de 10' X 10'.

- Les sites peuvent accueillir un maximum de 60 auvents.
- **Comme la plupart des artistes qui possèdent un auvent ont aussi un système d'accrochage, nous ne fournissons plus de panneau.**
- Aucun panneau ou chevalet n'est accepté à l'extérieur de l'auvent de l'artiste. Seul le chevalet de travail est accepté pour l'artiste qui peint sur place.

Mis à jour par le comité organisateur du festival DécouvrArts  
Novembre 2018